Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2025 - B2025/071642 - 2020 B 03580 - 884 025 503 - CLAP DEVELOPMENT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : EURL CLAP DEVELOPMENT — 58 avenue Chanoine Cartellier — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 69230 ST GENIS LAVAL

SIRET : 8 8 4 0 2 5 5 0 3 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 30062025)	Net 4 (Exercice N-1 clos le 30062024)
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	14 066	030 6 093	7 973	11 445
	Immobilisations financières* (1)		040	184 889	042	184 889	189 889
	Total I (5)		044	**198 955**	048 **6 093**	**192 862**	**201 334**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	92 400	070	92 400	197 402
		Autres * (3)	072	10 280	074	10 280	41 857
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	10 109	086	10 109	10 498
	Charges constatées d'avance *		092	15 229	094	15 229	8 335
	Total II		096	**128 017**	098	**128 017**	**258 092**
	Total général (I + II)		110	**326 972**	112 **6 093**	**320 879**	**459 426**

PASSIF

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Gérant

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	160 000	160 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	320	266
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	6 080	5 051
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**1 504**	**1 083**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**167 904**	**166 400**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	12 435	66 957
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 21 745)	172	34 866	36 755
	Comptes courants d'associés	173	4 937	4 945
	Autres dettes	175	88 737	171 335
	Produits constatés d'avance	174	12 000	13 034
	Total III	176	**152 975**	**293 026**
	Total général (I + II + III)	180	**320 879**	**459 426**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	726
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **EURL CLAP DEVELOPMENT** — Néant ☐*

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30062025 (1)	Exercice N-1 clos le 30062024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION — Ventes de marchandises *	210		
Production vendue — biens — dont export et livraisons intracommunautaires	209 / 215 / 217		
Production vendue — services *	214 / 218	206 172	181 546
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
Production immobilisée *	224		
Subventions d'exploitation reçues	226		
Autres produits	230	15	4 795
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**206 187**	**186 341**
CHARGES D'EXPLOITATION — Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
Variation de stock (marchandises) *	236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	87 622	61 086
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 916)	244	1 876	1 589
Rémunérations du personnel *	250	87 957	95 292
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	10 975	9 607
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	254	4 198	1 373
Dotations aux provisions	256		
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262	3	4
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
Total des charges d'exploitation (II)	264	**192 632**	**168 950**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**13 555**	**17 391**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS — Produits financiers (III)	280		
Produits exceptionnels (IV)	290		
Charges financières (V)	294	3 455	3 755
Charges exceptionnelles (VI)	300	7 710	13 075
Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347			
Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	886	(521)
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**1 504**	**1 083**
B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**1 504**	314
Réintégrations — Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
Provisions non déductibles*	322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	1 302	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	5 235	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions — Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 — Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 — Zone de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 — Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342		
ZFA NG (44 quaterdecies) 345 — Investissements et souscriptions outre-mer 344 — Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
Zone franche urbaine (44 octies A) 987 — Zones restructuration de la defense (44 terdecies) 127 — Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181			
dont divers* — Créance due au report en arrière du deficit 346 — Deduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		120
dont divers* — Deduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 — Deduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
dont divers* — Deduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 — Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 — Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**7 922**	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)	356		
Déficits antérieurs reportables :* 1 216 dont imputés sur le résultat :			360 1 216
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**6 706**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer
au 30/06/2025

Libellé	Montant
Don réduction impôts	200
Moins-value sur titres de participation	5 000
AMD-Amendes et pénalités	35
Totalisation	**5 235**

2033B - Divers à déduire
au 30/06/2025

Libellé	Montant
MEC-Réduction d'impôt mécénat	120
Totalisation	**120**

DGFiP N° 2033-C 2025

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL CLAP DEVELOPMENT**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 9 106	462	464	466 9 106	
	Autres immobilisations corporelles	470 4 767	472 726	474 533	476 4 960	
Immobilisations financières		480 189 889	482	484 5 000	486 184 889	
TOTAL		490 **203 762**	492 **726**	494 **5 533**	496 **198 955**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 278	552 3 035	554	556 3 314
	Autres immobilisations corporelles	560 2 150	562 1 163	564 533	566 2 779
TOTAL		570 **2 428**	572 **4 198**	574 **533**	576 **6 093**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1 | 2 | 3 | 4 | 5 Cf. état 2033C-Détail

6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5	5 533	533	5 000					(5 000)
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 **5 533**	580 **533**	582 **5 000**	584	586	581	587	589 **(5 000)**
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599 **(5 000)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 30/06/2025

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
ASUS PRO ORDINATEUR	533	533						
80 PARTS ARCHI ML	5 000		5 000					(5 000)
Totalisation	**5 533**	**533**	**5 000**					**(5 000)**

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **EURL CLAP DEVELOPMENT** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	1 216
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	1 216
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	50 129
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	17 140
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2025

Désignation de l'entreprise : **EURL CLAP DEVELOPMENT** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01072024** et clos le : **30062025** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	206 172
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	12
TOTAL 1	106	**206 184**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**3**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	5 516
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	37 036
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**42 556**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**163 631**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	163 631

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	206 184
Effectifs au sens de la CVAE			023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	01/07/2024	160	30/06/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et conformément à l'ensemble des règlements qui l'ont modifié depuis.

Le bilan de l'exercice présente un total de **320 879** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **206 187** euros et un total **charges** de **204 683** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 504** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.
Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Amortissements

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Matériel de transport :.....3 ans en mode linéaire
Matériel de bureau :de 3 à 5 ans en mode linéaire

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2025
Total des Produits à recevoir		**92 400**
Autres créances clients		**92 400**
CLIENTS, FACTURES A ETABLIR	*92 400*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2025
Total des Charges à payer		**19 306**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**1 050**
FRS. FACTURES NON PARVENUES	*1 050*	
Dettes fiscales et sociales		**10 996**
DETTES PROV PR CONGES A PAYER	*3 082*	
PERSONNEL. AUTRES CHARGES A PA	*6 762*	
CH SOC SUR CONGES A PAYER	*1 024*	
ETAT. CHARGES A PAYER	*128*	
Autres dettes		**7 260**
DIVERS. CHARGES A PAYER	*7 260*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	30/06/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		15 229	**15 229**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**15 229**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	30/06/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		12 000	**12 000**
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**12 000**

Capital social

Etat exprimé en **euros**	30/06/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		1 600,00	100,0000	160 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**1 600,00**	**100,0000**	**160 000,00**

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	30/06/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune		763	
		763	
Total des engagements financiers (1)		**763**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros** — **30/06/2025**

	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
BATIPROTEAM	79 427	100,00	440
2. Participations (10 à 50 %)			
A ML	(47 440)	50,00	(36 654)
UPBAT	25 300	15,00	22 300
VALHYA	826	50,00	(174)
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

CLAP DEVELOPMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 160 000 €uros
Siège social : 58, Avenue Chanoine Cartellier
69230 ST GENIS LAVAL
884 025 503 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 OCTOBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 juin 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 1 504,13 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 504,13 €uros
A la réserve légale	75,21 €uros
Solde	1 428,92 €uros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 7 508,82 €uros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance